

BULLETIN DE RESERVATION FIN D'ANNEE 2024

Coublevie, le 19 novembre 2024

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après les modalités d'inscription pour vos enfants et vos jeunes pour les vacances de FIN d'ANNEE

1. PRIORITÉS D'INSCRIPTION

- **Déposer le dossier pendant la période de réservation par mail.**
- Les demandes de réservation se font pour les Coubleviteins.
- **Exceptionnellement, Inscription 2 X 2 j : 2 jours du lundi 23 et mardi 24 décembre 2024 et/ou du jeudi 2 et vendredi 3 janvier 2025.**
- Une attention particulière est portée à l'accueil des fratries.
- **Une priorisation pourra s'appliquer en fonction des évolutions du protocole sanitaire.**

2. RÉSERVATION ET INSCRIPTION

- **La période de réservation pour les Coubleviteins aura lieu du mercredi 20 au mercredi 27 NOVEMBRE.**
- Pendant cette période, **le bulletin de réservation doit être envoyé par mail** et nous vous ferons une confirmation de bonne réception (pour les familles ne possédant pas de mails, merci de nous contacter par téléphone). Nous ne faisons **pas d'accueil physique**, mais sur rendez-vous nous pouvons vous recevoir.
- **Après étude des demandes de réservation, nous validerons ou non l'inscription au cours de la semaine du 04/12/24** pour les Coubleviteins.
- **Pour les extérieurs**, les inscriptions seront possibles **qu'après le 09 décembre**.
- **Une fois que l'inscription est confirmée, le règlement de la somme due** valide de manière définitive l'inscription. L'encaissement se fera avant le début des vacances et la facture vous sera envoyée par mail vers le 7 janvier 2025.

3. TARIFS

Vous trouverez ci-dessous la grille tarifaire hebdomadaire par enfant/jeune.

Rappel : une aide du CCAS de 4 €/jour sera attribuée pour les Coubleviteins uniquement pour les familles dont le quotient familial est **inférieur à 610 € pour le mois facturé**. **L'aide est à déduire du tarif** affiché ci-dessous.

Extra-scolaire (période de vacances scolaires)

QF	0 à 300 €	PROGRESSIF AU REEL DU QF	2500 à +
Base de calcul : La JOURNEE	12,46 €	10€ + [(QF X 8,2) /1000]	30,50 €
Choix de 2 à 5 Journées avec Repas, tarif Dégressif <i>Obligation de deux jours minimum</i>			
2 Jours		2 J - 5%	
4 Jours		4 J - 5%	

4. AUTRES ELEMENTS :

- Le dossier d'inscription 2024/2025 de chaque enfant/jeune **doit être à jour**.
- **Inscriptions sous conditions pour les enfants/jeunes en situation de handicap, se rapprocher de la Direction.**
- Constitution des groupes : 3-5 ans, 6-10 ans et les 11-14 ans. Les groupes seront déterminés en fonction du nombre d'inscrits, de la législation d'encadrement.
- Le programme d'animation, les menus et le Petit Guide des Parents seront transmis aux familles au cours de la semaine du 16 décembre.
- Notre règlement intérieur 2024 est actualisé, il est disponible sur notre site internet.
Pour vous éviter un surcoût, **MERCI DE VEILLER AU DELAI DE PREVENANCE D'ANNULATION (7 jours pleins avant le début de la période de vacances)**.

L'équipe de direction de l'Accueil de Loisirs
Ael GAY et Elisabeth LEROY

BULLETIN DE RESERVATION FIN D'ANNEE 2024

Vous trouverez ci-dessous le tableau pour l'inscription des enfants et des jeunes pour la période des vacances DE FIN D'ANNEE 2024 ; soit 2 x 2 jours : Du 23 au 24 décembre 2024

Et/ou 02 au 03 janvier 2025).

Nom - prénom du 1^{er} enfant :

Age :

Nom - prénom du 2^{ème} enfant :

Age :

Nom - prénom du 3^{ème} enfant :

Age :

Nom - prénom du 4^{ème} enfant :

Age :

Décembre 2024	DEMANDE DE RESERVATION			
	1 ^{er} enf.	2 ^e enf.	3 ^e enf.	4 ^e enf.
Lundi 23/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mardi 24/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Merc. 25/12	Férié – Joyeuses Fêtes			
Jeudi 26/12	Fermé			
Vend. 27/12	Fermé			

Janvier 2025	DEMANDE DE RESERVATION			
	1 ^{er} enf.	2 ^e enf.	3 ^e enf.	4 ^e enf.
Lundi 30/12	Fermé			
Mardi 31/12	Fermé			
Merc. 01/01	Férié – Joyeuses Fêtes			
Jeudi 02/01	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vend. 03/01	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Type de règlement envisagé :

Chèque à l'ordre de Léo Lagrange Centre Est

Chèques vacances (nom-adresse titulaire)

Espèces

E-CESU et CESU

Crédit : montant

Prélèvement au 20/01/2025 :

(Réservé aux permanents déjà enregistrés)

Le montant total vous sera indiqué lors de la confirmation d'accueil de votre ou vos enfants, il tiendra compte des avoirs de l'année 2024.

Date et signature des parents :

Pour l'administration

Réservation Confirmée et Réglée le :